

COLZA D'HIVER : Désherbage, Charançon, Azote et soufre

CEREALES : Pas d'urgence pour le premier apport d'azote

POIS DE PRINTEMPS

COLZA D'HIVER

DÉSHERBAGE

Nous vous rappelons que le Délai Avant Récolte (D.A.R.) des produits racinaires est de 150 jours.

Exemple : pour une récolte au 1^{er} juillet, l'intervention doit avoir lieu avant le 31 janvier.

Cible	Spécialité commerciale de référence	Matière active	Dose d'utilisation
Graminées + Dicotylédones	IELO/YAGO/BIWIX	Aminopyralid 6.272 g/l Propyzamide 500 g/l	1.5 l
	KERB FLO	Propyzamide 400 g/l	1.4-1.6 l

Donc ces produits ne sont plus utilisables.

Le **LONTREL SG** (clopyralid 720g/kg) est utilisable à partir du 15 février au stade D2 (boutons accolés visibles) avec des températures supérieures à 12°C. Son efficacité est intéressante sur chardons marie, helminthies, laitérons.

CHARANÇONS DE LA TIGE

Remettre les cuvettes jaunes dans vos parcelles, pour surveiller l'arrivée du charançon de la tige.

AZOTE ET SOUFRE : À PRÉVOIR DÈS LE DÉBUT MONTAISON

Les premiers apports d'azote peuvent avoir lieu pour les parcelles avec des petits colza mais avec une faible quantité.

Rappel : réglementairement, le 1^{er} apport est limité à 80 u mais techniquement 50-60 u d'azote suffisent car le colza redémarre.

Une dose de 70 unités de soufre sous forme sulfate assimilable par la plante permet de compenser les exportations par la culture sauf dans les situations d'apport régulier de matière organique ou une impasse peut être faite.

Cet apport est à envisager à partir de maintenant.

Profitez des conditions actuelles pour effectuer les apports d'azote et soufre.

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>
Réglementation phytosanitaire :
www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de



CÉRÉALES

PAS D'URGENCE POUR LE PREMIER APPORT D'AZOTE

Rappel réglementaire : Le nouvel arrêté Programme d'Actions Régional (Directives Nitrates) de Nouvelle Aquitaine est paru le 12 juillet 2018

Il définit notamment les règles de fractionnement de la fertilisation azotée sur la région. Pour les 4 départements de l'ex-Poitou-Charentes, les règles évoluent peu :

- Aucun apport minéral (type III) n'est autorisé avant le 1er février ;
- Pour un apport pendant la phase tallage : 50 kg d'azote efficace par ha maximum avant le stade «épi 1 cm» ;
- Obligation de réaliser au moins 2 apports si la dose totale apportée à la culture sous forme d'engrais minéraux est comprise entre 110 et 160 kg d'azote efficace par ha ;
- Obligation de réaliser au moins 3 apports si la dose totale apportée à la culture sous forme d'engrais minéraux est supérieure à 160 kg d'azote efficace par ha.

Sources : ARVALIS

La grille d'aide à la décision Arvalis permet de déterminer les quantités de soufre à apporter suivant les situations (type de sol, pluviométrie, apports éventuels sur le précédent) et l'objectif de rendement en absence d'apports réguliers de MO. Il n'est pas justifié d'augmenter les doses au-delà de 50 kg de SO₃/ha pour un objectif de rendement de 80 q/ha.

Sans apports réguliers de PRO

	Pluviométrie (mm) 1/10 au 1/03	Objectif de rendement = 80 q/ha		Objectif de rendement = 55 q/ha	
		Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kgSO ₃ /ha	Autres cas	Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kgSO ₃ /ha	Autres cas
Risque élevé, sols superficiels filtrants: argilo- calcaires superficiels caillouteux, sol sableux	Forte ou normale (>250)	50	50	40	40
	Faible (<250)	20	30	0	20
Risque moyen: argilo- calcaires moyens, sols de craie, limons et limons sableux battant (teneur MO faible)	Forte (>400 mm)	40	40	30	30
	Normale	20	30	0	20
	Faible (<300)	0	20	0	0
Risque faible: sols profonds limons argileux, argileux	Forte (>400 mm)	30	30	20	20
	Normale	0	20	0	0
	Faible (<300)	0	0	0	0

Sources : ARVALIS

POIS DE PRINTEMPS

La période optimale de semis est jusqu'à début mars. Ce qui prime ce sont les conditions de semis : sur un sol ressuyé, nivelé et un lit de semence fin pour faciliter l'installation des nodosités.

La densité de semis conseillée est de **70-80 grains/m² en limons et 80-90 grains/m² en sol caillouteux**, à une profondeur de 3-4 cm. Semer trop dense favorise les attaques de maladies aériennes. Visez un écartement entre 12 et 35cm.

Pour réduire le risque d'échaudage sur la fleur, il est possible de semer les variétés en mélange. Comme leurs dates de floraisons sont un peu décalées cela peut permettre de réduire le risque.

Pour limiter les risques Aphanomyces :

- **Attendre 6 ans entre 2 cultures de pois sur une même parcelle ;**
- Eviter les cultures intermédiaires susceptibles de multiplier l'innoculum : pois, lentilles, variétés de vesces sensibles ;
- Semer en sol bien ressuyé.

Avant tout traitements phytosanitaires vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>